



PRÉFET DU VAL-D'OISE

Le Préfet

Cergy-Pontoise, le 20 mars 2020

Le Préfet du Val-d'Oise

à

Mesdames et messieurs les maires du Val-d'Oise

Objet : TRES SIGNALE – Report de l'installation des conseils municipaux.

Je vous ai adressé le 18 mars dernier une circulaire relative à la tenue des conseils municipaux devant permettre l'élection des maires et de leurs adjoints, en application des dispositions légales en vigueur, dans les communes pour lesquelles le premier tour des élections municipales a permis de constituer le conseil municipal dans son intégralité.

Cependant, madame Jacqueline Gourault, ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, et monsieur Sébastien Lecornu, ministre auprès de la ministre chargée des collectivités territoriales, viennent de m'informer que, consulté aujourd'hui sur le risque sanitaire qu'emportait de telles réunions, le président du conseil scientifique a estimé que les conditions de précaution, même dans des dispositifs aménagés, n'étaient plus réunies et qu'il était préférable de reporter l'installation des conseils municipaux définitivement élus à l'issue du premier tour.

Aussi, je vous informe que **les conseils municipaux programmés à partir d'aujourd'hui, vendredi 20 mars 2020, sont ajournés.**


Enfin, il m'est précisé que :

« le projet de loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 fixera les modalités de continuité des exécutifs locaux en maintenant en fonction les maires et adjoints en fonction au 15 mars, jusqu'au 15 mai, date à laquelle le Gouvernement remettra au Parlement un rapport, fondé sur une analyse du comité national scientifique ; le comité national scientifique se prononçant sur l'état de l'épidémie de covid-19 et sur les risques sanitaires attachés à la tenue du second tour et de la campagne le précédant, ainsi que sur la possibilité

d'installer les conseils municipaux. Une fois les conditions sanitaires réunies, les conseils municipaux élus à l'issue du premier tour pourront être installés et élire leurs nouveaux exécutifs dans les délais les plus brefs ».

Je reste ainsi que mes services à votre entière écoute.

Le préfet,



Amaury de SAINT-QUENTIN